

Les conditions MARCOSERVICES & S.A.I MARCOSERVICES

L'auto-entreprise MARCOSERVICES, ne travaille pas gratuitement.
Les tarifs sont élaborés par rapport au SMIC horaire en vigueur ainsi que les frais kilométriques conformément au barème publier une fois par an.
MARCOSERVICES est en profession libéral dépendant du régime de l'URSSAF dont le SIREN 535084255 dont la TVA est non applicable art. 293B du CGI.

Votre ordinateur (PC) portable, tour, disque dur, tablette doit partir en atelier pour une réparation trop longue pour être effectué à votre domicile, une fiche d'intervention est alors fournie. Cette fiche d'intervention (ce qui correspond à un devis) comprend : vos coordonnées ; la marque, modèle et le mot de passe ; la nature de votre problème ; date de retour prévu de votre matériel ; le type de réparation qui sera effectué ; les frais kilométriques ; le tarif de l'intervention.

Avant le retour de votre ordinateur (PC) ou tablette, un test d'une durée de 24h afin de contrôler le bon fonctionnement de celui-ci.

Si un dysfonctionnement une remise en état sera alors faite et vous serez tenu informé par téléphone d'un retard, sans coût supplémentaire.

Si un problème de matériel défectueux, vous serez automatiquement informé par téléphone et vous aurez un devis précis du coût de la ou des pièce(s) à changer.

Lors du retour de votre ordinateur (PC) portable, tour, disque dur, tablette, une fiche d'intervention détaillée vous sera fournie ainsi si besoin des recommandations. Un test sera fait devant vous. Et la facture conforme à la fiche d'intervention (ce qui correspond à un devis) que vous avez signé lors de l'enlèvement de votre matériel.

Lors de la réception de votre facture, vous bénéficiez du S.A.I

Le S.A.I veut dire Service Après Intervention.

Lors d'une intervention à votre domicile ou en atelier, un contrôle est effectué devant vous afin de vous montrer le bon fonctionnement de votre ordinateur ou tablette.

Si un problème intervient lors d'une mauvaise manipulation par vous et/ou membre de votre famille, ou à la contraction de virus le **S.A.I** ne sera pas pris en compte gratuitement.

Le dépannage se fera uniquement sur les unités centrales (pas les écrans), les ordinateurs portables ou tablettes, toutes marques (sauf Apple).

Le **S.A.I** couvre un problème liés suite à l'intervention effectué chez vous ou en atelier correspondant à la facture émise. Cette intervention est prise en compte si la demande est faite sous 7 jours après la facturation. Lors de la première intervention, il y a eu des frais de déplacements, ils seront à nouveau facturés si le déplacement est au dessus de 25kms de Langon.